

VALLÉE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 MAI 2021

Nombre de Conseillers en
exercice... 80

**Objet : Procès-verbal
intégral**

Par suite d'une convocation en date du 14 mai 2021, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Étienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoît BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, Mme Nadège AZZAZ, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, M. Lounes ADJROUD, M. Said AIT-OUARAZ, M. Stéphane ASTIC, Mme Marie COLAVITA, M. Elie DE SAINT JORES, M. Didier DINCHER, Mme Sylvie DONGER, Mme Élodie DORFIAC, M. Patrick DURU, Mme Claude FAVRA, M. Marc FEUGERE, Mme Sonia FIGUERES, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, M. Alain GAZO, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, Mme Sarah HAMD, Mme Colette HUARD, M. Fabien HUBERT, M. Stéphane JACQUOT, M. Serge KEHYAYAN, M. Dominique LAFON, M. Goulwen LE GALL, Mme Rosa MACIEIRA-DUMOULIN (excusée à compter du point 29), Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Patrice MARTIN, M. David MAUGER, M. Pierre MEDAN, Mme Pascale MEKER, M. Gilles MERGY, M. Paul-André MOULY, Mme Aïcha MOUTAOUKIL, M. Wissam NEHMÉ, Mme Corinne PARMENTIER, M. Jean-Michel POUILLÉ, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Gwénola RABIER, Mme Gabriela REIGADA, Mme Cécile RENARD, Mme Sally RIBEIRO, Mme Isabelle ROLLAND, M. Patrice RONCARI, Mme Laurianne ROSSI (excusée à compter du point 29), M. Daniel RUPP, Mme Sophie SANSY, Mme Anne SAUVEY, Mme Stéphanie SCHLIENGER, Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT, M. Patrick XAVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Philippe LAURENT à M. Jean-Didier BERGER (à compter du point 5), M. Jean-Philippe ALLARDI à Mme Isabelle ROLLAND (à compter du point 5), Mme Yasmine BOUDJENAH à Mme Marie-Hélène AMIABLE, Mme Chantal BRAULT à Mme Christine QUILLERY, Mme Martine GOURIET à Mme Nadège AZZAZ, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE à Mme Colette HUARD (à compter du point 5), M. Laurent KANDEL à M. Martin VERNANT, M. Jacques LEGRAND à M. Jean-Yves SENANT, Mme Françoise MONTSENY à M. Stéphane JACQUOT, M. Jacques PERRIN à M. Benoît BLOT, Mme Françoise PEYTHIEUX à M. Elie DE SAINT JORES, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD.

ABSENTS EXCUSES :

M. Maroun HOBEIKA, M. Philippe PEMEZEC, Mme Mariam SHARSHAR, M. Thierry VIROL.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Monsieur Carl SEGAUD est désigné pour remplir ces fonctions.

En raison d'un problème technique, la séance a été suspendue de 18h45 à 19h00. L'appel des membres du Conseil de Territoire reprend après la suspension de séance.

1. Appel nominal

M. Jean-Didier BERGER

Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous.
Le quorum étant largement atteint, nous pouvons valablement délibérer.

2. Désignation d'un-e secrétaire de séance

M. Jean-Didier BERGER

J'ai reçu la candidature de Carl SEGAUD.
Y a-t-il d'autres candidatures ? des oppositions à ce que nous votions à main levée ? des oppositions ? des abstentions ?
Il est donc désigné à l'unanimité, je vous en remercie.

Carl SEGAUD est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 18 mars 2021

M. Jean-Didier BERGER

Ce procès-verbal appelle-t-il, de votre part, des questions ou des remarques ?

M. Martin VERNANT

Monsieur le Président, une question sur l'ordre du jour.

M. Jean-Didier BERGER

Oui, je vous en prie.

M. Martin VERNANT

Je vous ai fait parvenir un vœu vendredi dernier. Comme nous sommes en visioconférence, il n'est évidemment pas possible – je l'entends bien – de le déposer sur table. Est-il donc possible de l'envoyer aux conseillers municipaux en urgence ?

M. Jean-Didier BERGER

Nous examinerons ce vœu à la fin de séance, comme nous en avons l'habitude, et vous pourrez présenter ce texte.

On continue. Sur le procès-verbal, y a-t-il d'autres questions ? des oppositions ? des abstentions ?

Il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

4. Compte rendu des décisions prises par le Président au titre de sa délégation

M. Jean-Didier BERGER

Ce compte rendu appelle-t-il de votre part des questions ou des remarques ?
Nous prenons donc acte de ces décisions.

FINANCES

5. Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal

M. Jean-Didier BERGER

La présentation est faite par Jean-Yves SENANT, notre Vice-Président.

Nous examinerons en même temps les comptes de gestion et les comptes administratifs qui reflètent les comptes de gestion. Ensuite, nous passerons au vote de façon séparée.

Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

Mes chers collègues, en attendant que Jean-Yves puisse nous rejoindre techniquement, je vais faire la présentation pour vous dire que l'année 2020 a été essentiellement marquée par l'impact de la crise sanitaire. En effet, nous avons, évidemment, l'impact de la crise Covid avec des dépenses supplémentaires et des recettes en moins. Cela nous fait un écart considérable par rapport à ce qui se serait passé dans une année normale.

Fort heureusement, nous avons des réserves financières. Nous avons des recettes qui demeurent dynamiques, notamment par rapport aux recettes liées à l'activité des services et au patrimoine.

Les dépenses ont augmenté, principalement sous le coup de la crise sanitaire, et les recettes ont baissé. Nous avons puisé dans notre épargne mais d'une façon qui ne remet pas en cause la stabilité de l'édifice.

Le Territoire est venu à l'appui des communes au moment le plus critique pour financer tout le matériel sanitaire : les masques, le gel, les « plexi », les thermomètres, beaucoup de choses que l'on avait du mal à trouver dans les moments les plus difficiles. Je me réjouis donc que l'on ait pu le faire grâce aux économies que nous avons réalisées précédemment.

Sur la diapositive « comptes administratifs – variations 2019-2020 », on vous explique les variations de dépenses liées essentiellement au dispositif de soutien aux commerçants, à la prime Covid pour le personnel et les autres dépenses de la Covid dont je parlais tout à l'heure liées à l'achat des matériels sanitaires. Nous avons des bases qui ont continué à croître mais, naturellement, un glissement des recettes et une perte liée à la Covid puisque les équipements ont été fermés pendant une part importante de cette année 2020.

Sur l'équilibre général, effectivement, de CA en CA, c'était relativement stable entre 2018 et 2019 et il y a une baisse de près de 14 M€ sur le CA 2020. Nous conservons une épargne brute largement positive, assez supérieure à la plupart, d'ailleurs, de nos homologues territoriaux. Le taux d'épargne s'établit à 11,3 %, largement au-dessus des 10 % considérés comme le seuil d'attention. Cette baisse étant exceptionnelle, la bonne santé financière du Territoire est préservée.

Ces dépenses – pour rentrer plus dans le détail –, ce sont des masques (2,5 M€), le soutien aux loyers des commerçants (2,3 M€), tous les autres équipements en direction des salariés, pas simplement des habitants (2,3 M€) et d'autres mesures qui ont eu un impact moindre.

Nous avons réalisé aussi un certain nombre d'économies mais pas de nature à compenser ces dépenses tout à fait exceptionnelles dans tous les sens du terme.

Nous avons eu un remboursement – comme vous le voyez – assez partiel des masques par l'État : les 0,68 M€ inscrits en recettes supplémentaires. Dans les recettes, nous avons surtout eu des baisses de recettes notamment liées au manque à gagner dans les équipements.

Je vais passer rapidement sur les recettes de fonctionnement puisque nous en avons déjà beaucoup parlé.

Vous avez un certain nombre d'effets qui sont :

- le FCCT : 0,9 M€ en plus par rapport à 2019 ;
- une croissance fiscale de 1,3 M€ ;
- l'effet du transfert de la voirie en année pleine : 0,3 M€ compensé par les régularisations sur la prise en charge par les communes ;
- la prise en charge d'achat de masques réalisé par trois communes au début de la crise : par souci d'égalité, nous les avons également pris en charge ;
- les dotations et subventions : au total, nous aurons 1,1 M€ dont 0,6 comptabilisé en 2020 de remboursement par l'État sur les 5 millions de masques que nous avons achetés dont la moitié en direction de la population.

On me dit que Jean-Yves SENANT est à nouveau susceptible de prendre la parole.

M. JEAN-YVES SENANT

Oui, je suis de nouveau en liaison.

M. JEAN-YVES SENANT

La baisse de notre résultat est autour également de 12 M€. Donc, hors effet de la crise, les recettes et les dépenses ont évolué de manière cohérente. On n'a pas de baisse de notre résultat en dehors de l'effet crise. Il faut bien l'avoir en tête.

Les recettes ont augmenté, comme tu l'as dit, de l'ordre de 2 à 3 % selon les impôts. Les dépenses ont été bien maîtrisées, notamment les dépenses de personnel qui ont augmenté de quelques centaines de milliers d'euros seulement au cours de l'année 2020. Nous avons donc bien tenu les dépenses, et les recettes ont évolué normalement. Cela fait que notre résultat se maintient autour de 15 M€ pour l'année 2020.

Les investissements, en revanche, ont augmenté curieusement. Les communes, en tout cas, ont eu du mal à réaliser leurs projets d'investissement au cours de l'année 2020 car les entreprises n'ont pas toujours fonctionné à plein régime. Le Territoire, lui, a investi 51,5 M€ au cours de l'année 2020 ; c'est son record. Il avait investi 45,8 M€ en 2019. 15 M€ ont été dépensés pour la culture, notamment le théâtre Firmin-Gémier d'Antony qui est, à présent, terminé et sera inauguré le 14 octobre 2021 ; 4 M€ sur les conservatoires ; 1,5 M€ pour les piscines et 400 000 € pour les médiathèques.

L'environnement a bénéficié de 1,9 M€ de dépenses : 800 000 € pour l'achat de bacs roulants – c'est habituel ; 400 000 € pour les composteurs pour lesquels nous avons fait une campagne très remarquée, qui a vraiment bien fonctionné, 100 000 € pour le PAVE, 400 000 € pour le plan Vélo et 100 000 € pour le PCAET.

6,6 M€ ont été dépensés pour les réseaux et la communication. La voirie notamment a bénéficié de 2,7 M€ et l'éclairage public de 3,7 M€.

200 000 € ont été dépensés pour les transports.

L'eau et l'incendie (9,4 M€) : 8 M€ pour les eaux pluviales, 1,4 M€ pour la BSPP.

Le développement et l'aménagement ont bénéficié de 18 M€ : 600 000 € pour le Bio Parc, 600 000 € pour l'aide à la pierre. Beaucoup d'achats, beaucoup de préemptions et de consignations pour les préemptions : 12 M€ au total. Enfin, 1,1 M€ pour l'aménagement de la ZAC Jean Zay qui a commencé à se mettre en œuvre.

Pour financer ces 51 M€, nous avons :

- 2,1 M€ de subvention de la Région,
- 1 M€ de subvention de la Région pour le théâtre Firmin-Gémier,
- 800 000 € pour la piscine d'Antony inaugurée il y a déjà trois ans,
- 100 000 € pour Clam'Express,
- 5,3 M€ de FCTVA.

Ceci a conduit à augmenter nos emprunts. La dette est passée de 146 M€ à 162 M€, +15,3 M€. Le dernier emprunt a été passé à un taux extrêmement bas : 0,84 %. Le taux moyen de la dette est tombé à 1,45 % pour une durée moyenne de 8,8 ans.

Nous avons – il faut le noter – un excédent de fonctionnement capitalisé de 90 M€. Si l'on avait investi en finançant nos investissements par les 90 M€ dont nous avons accumulé le résultat de fonctionnement, on n'aurait eu à emprunter à peine 70 M€. Notre endettement réel est à 62 M€ exactement, ce qui, rapporté à notre résultat et à notre épargne brute, donne vraiment un taux extrêmement favorable.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le compte administratif 2020 qui n'incite qu'à l'optimisme pour l'avenir.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président

M. JEAN-YVES SENANT

Merci.

M. Jean-Didier BERGER

Je vous propose de passer au vote des comptes de gestion 2020 du budget principal.

Y a-t-il des questions d'abord ? des interventions ?

M. Martin VERNANT

Monsieur le Président ?

M. Jean-Didier BERGER

Monsieur VERNANT, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Martin VERNANT

Comme la France Insoumise s'est abstenue sur le budget principal, nous nous abstiendrons sur les délibérations budgétaires n°s 5, 6, 10, 11, 15, 16 et de 22 à 26. Après, il y a des délibérations techniques mais nous considérons que la gestion interne est un tout. Nous nous abstiendrons donc sur les cinq délibérations du budget supplémentaire.

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Merci.

Monsieur LE GALL.

M. Goulwen LE GALL

Oui, merci.

Bonsoir, Monsieur le Président.

Bonsoir, Monsieur le Vice-Président.

Quelques remarques, s'il vous plaît. Tout d'abord, pour vous féliciter pour la qualité des données transmises, même si elles ont été transmises un peu tard cette fois-ci. On a tout de même eu le temps de regarder les choses.

Se féliciter que le Territoire ait été au rendez-vous pour pallier les dépenses qui ont servi à protéger à la fois la population et les personnels de l'EPT. C'est une très bonne chose.

Se féliciter également que l'EPT ait réussi à investir une cinquantaine de millions d'euros dans cette période difficile.

Pour autant, j'ai deux ou trois remarques moins flatteuses, malheureusement. Premièrement, lorsque l'on compare l'excédent de fonctionnement qui atteint 9,8 M€ à la sous-fonction 812 qui est celle des ordures ménagères, on ne peut que constater que l'excédent apporté par la TEOM sur la fonction « ordures ménagères » nous amène à 11,7 M€, soit légèrement supérieur aux 9,8 M€ d'excédent de fonctionnement. On se rend donc compte qu'effectivement, comme on l'avait mentionné lors de la dernière séance, les excédents sont majoritairement – et cette année, de façon particulière au regard de la crise – exclusivement portés par une surfiscalité sur les ordures ménagères.

Deuxièmement, sur l'endettement réel que vient de nous décrire le Vice-Président SENANT, je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette façon de présenter les choses. En effet, nous dire que l'endettement réel est autour de 63 M€ alors que, pour équilibrer la section de fonctionnement, on met un « reste à réaliser », c'est-à-dire des emprunts que l'on souscrita pour équilibrer cette section, à hauteur de 47 M€. Cela nous amène à un endettement réel plus proche de 110 M€ et non pas de 62 M€.

Troisièmement, il ne faut pas avoir honte d'avoir un endettement à 160 M€ si les investissements financés par ces emprunts sont productifs et servent la population. À partir du moment où ceux-ci sont complètement adaptés et utilisés par nos concitoyens, il n'y a pas de difficulté à financer une part de ces investissements par le levier de la dette.

Quatrième et dernier point, vous êtes le président, Monsieur BERGER, de cet EPT. On le voit assez bien, notamment lorsque l'on lit les pages 142 et 145 de la maquette budgétaire sur le compte administratif. En effet, on se rend compte que la totalité des préemptions de 2020 concerne la bonne Ville de Clamart et que les engagements hors bilan concernent également exclusivement la SPLA PANORAMA.

Contrairement à la France Insoumise, nous voterons les délibérations techniques. Nous nous abstiendrons sur le compte administratif du budget principal et sur le budget supplémentaire et l'affectation du résultat du budget principal.

Merci beaucoup.

M. Jean-Didier BERGER

Merci, Monsieur LE GALL.

Monsieur POULLÉ.

M. Jean-Michel POULLÉ

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues.

Merci pour cette présentation.

Il est juste de dire que la crise pandémique que nous traversons a eu un impact significatif sur notre compte administratif. Pour autant, vous avez raison, il n'a, en effet, pas mis en péril une situation financière qui demeure globalement saine. Comme la plupart de nos communes, nous avons connu un effet ciseaux provoqué par la chute de nos recettes et une progression marquée des dépenses. Il est, toutefois, important de rappeler que ces dépenses étaient utiles et nécessaires.

Je veux saluer ici, au nom du groupe Communistes et Citoyen-nes, l'engagement de notre Territoire aux côtés de nos communes qui ont été en première ligne pour protéger nos concitoyennes et citoyens depuis plus d'un an. Je pense notamment à la fourniture de masques, l'aide au développement économique ou encore le soutien au commerce local.

La crise sanitaire et plus encore les crises économiques et sociales qui en découlent – et dont, je le rappelle, nous ne vivons aujourd'hui que les premiers effets – ont remis en perspective les attentes et les besoins de nos concitoyennes et concitoyens vis-à-vis des collectivités locales : un besoin de protection, une exigence d'égalité dans l'accès des droits et, évidemment, une attente très forte vis-à-vis des services publics qui sont les seuls à même de préserver la mixité de notre territoire et notre cohésion sociale.

Nous avons également vu se réaffirmer un rapport différent à la consommation, à la qualité de vie et du cadre dans lequel nos vies quotidiennes s'inscrivent. Voilà pourquoi nous ne devons rien rabattre de nos ambitions en matière de transition écologique dont chacun et chacune ont pu voir qu'elle était un axe de développement essentiel dans cette période de crise.

Parallèlement, le foisonnement associatif, la dynamisation de notre vie locale, la vigilance que nous devons apporter à l'égard des actrices et acteurs du monde de la culture, du sport sont apparus comme des biens essentiels de notre société. Nous traversons ainsi un bouleversement profond de nos modes de vie, de consommation, d'appréhension des rapports sociaux. Il est sans doute trop tôt pour tenter de tirer un bilan exhaustif de cette épreuve collective.

Par conséquent, nous devons rappeler ce soir, à la lecture de ce compte administratif, l'importance fondamentale des missions qui incombent à la puissance publique et la responsabilité qui est la nôtre de faire vivre pleinement nos services publics locaux, d'accélérer la transition écologique et de soutenir les acteurs qui donnent vie et relief à notre territoire.

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup, Monsieur POULLÉ.

Stéphane JACQUOT.

M. Stéphane JACQUOT

Monsieur le Président, comme je suis arrivé en retard, c'est juste pour vous indiquer que j'ai le vote de Mme MONTSENY.

M. Jean-Didier BERGER

Bienvenue à vous.

Stéphane ASTIC.

M. Stéphane ASTIC

Bonsoir, Monsieur le Président.

Bonsoir, chers collègues.

Vous m'en voudriez si l'on ne parlait pas, deux minutes, de la TEOM. Mon collègue M. LE GALL en a déjà parlé. Je serai très court, on ne va pas reprendre tout cela.

En juillet, lors de la première séance du Conseil de Territoire, nous avons voté le budget. À l'époque, nous avons inscrit en investissement 4 M€ de dépenses. Il y avait 1,4 M€ dans des constructions plus encore 580 000 € dans des constructions et 1,9 M€ dans les matériels. En six mois, on a effectivement investi 1,3 M€ sur les 1,9 M€ prévus en matériel mais les 1,4 M€ et les 600 000 €, *grosso modo*, n'ont pas été dépensés. Au total, on n'a dépensé que 1,4 M€ en investissement alors que M. SENANT, tout à l'heure, nous expliquait que, malgré le contexte de cet exercice très perturbé, le volume des investissements avait été maintenu.

Ma question est très simple : qu'est-ce qui fait que, sur cette fonction des ordures ménagères, les investissements n'ont pas pu être réalisés ? Quels sont ces investissements et sont-ils reconduits pour l'exercice 2021 ?

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Je vais apporter un certain nombre de réponses, à moins que Jean-Yves SENANT souhaite commencer ?

D'accord, je commence

D'abord pour remercier les conseillers territoriaux qui ont souligné la capacité du Territoire à aider les communes et à assurer la protection de nos concitoyens dans cette période. Je me félicite de la grande solidarité qui a existé entre tous les maires du Territoire durant cette période. En effet, faire, c'est difficile ; faire ensemble, c'est parfois encore plus difficile. On n'a pas du tout eu cette difficulté – je dois le souligner – et tout le monde a été unanime pour entreprendre ces actions et dans des délais de réactivité qui sont à saluer.

Ensuite, nous avons la chance d'avoir un excédent reporté très important, de 90 M€. Ce n'est pas du tout un hasard. C'est lié à une stratégie que j'ai proposé à mes collègues d'adopter au début du mandat précédent, dans un contexte où nous ne connaissions pas la pérennité de nos recettes.

Avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris, un certain nombre des recettes des territoires était menacé, notamment la dotation d'intercommunalité qui représente pour le Territoire près de 6 M€. Vous voyez déjà que si l'on avait perdu cette recette, sur cinq ans, on aurait pu se retrouver avec 30 M€ de moins. Il en va ainsi pour d'autres recettes.

Vous avez compris que nous avons notamment perdu, cette année, les 2/3 de la dynamique de CFE. J'espère, comme le législateur s'y est engagé, que ce retrait de ces 2/3 de dynamique n'est que provisoire et ne sera que pour un an. Nous ferons tout, avec mes collègues de l'Alliance des Territoires, pour récupérer cette dynamique.

En effet, il nous paraît très important, premièrement, que ce ne soient pas les communes qui soient amenées à payer l'addition. Deuxièmement, il nous paraît fondamental que le lien entre la collectivité qui écrit le PLU et la recette foncière soit maintenu. Sinon, mes collègues maires seraient fondés à me dire dans le cadre du PLU : « On ne fait plus aucune zone UF, aucune zone d'activité car cela nous rapporte 0 et on ne fait que des parcs ou des logements – pour avoir un maximum de recettes foncières puisque la taxe foncière reste la dernière ressource des communes ». Pour conserver un équilibre entre habitats et emplois et des distances domicile/travail les plus réduites possible, il me paraît très important de maintenir ce lien fiscal entre les deux. Nous nous battons donc pour continuer à avoir ce lien.

Ce matelas d'épargne nous permet de vivre sereinement la suite des opérations et ces investissements. Si la loi clarifie la situation et pérennise nos recettes, nous pourrions utiliser ces 90 M€ pour investir d'un seul coup et donc, limiter ou réduire totalement l'emprunt à un niveau particulièrement bas. Qui plus est dans une période où les taux d'intérêt sont particulièrement réduits.

S'agissant de l'excédent de TEOM, évidemment – mais il ne faut pas être trop prévisible en politique –, je m'attendais à ce que vous me fassiez ces remarques. Je vous ferai remarquer plusieurs choses. Premièrement, malgré une année particulièrement bousculée, l'excédent de TEOM s'est encore réduit alors que vous m'annonciez précédemment qu'il atteindrait des records.

Deuxièmement, les autres investissements ont été relativement forts mais pas complets par rapport à la programmation du BP.

Troisièmement, sur les investissements, nous parlons notamment de 4 M€ dont 2 M€ pour les travaux prévus sur le terrain de la Sygrie qui n'a pu être achetée qu'en mars 2021, comme vous le savez. Cette différence est relativement facile à expliquer. Ce qui compte, c'est de pouvoir comparer les choses sur une année normale. C'est à la fin de l'année 2021 que vous pourrez, le cas échéant, me faire une critique davantage fondée.

J'observe, en outre, que le législateur a bien pris soin de prendre en considération ce type d'aléas puisque la différence avec la règle des 15 % de tolérance sur l'excédent est à prendre sur le BP. En effet, le législateur a conscience des réalités du terrain que vous-même – j'imagine –, vous apprendrez à mesurer au cours de votre premier mandat.

S'agissant de la TEOM, il ne vous a sans doute pas échappé que nos amis de Montpellier qui ont choisi d'élire une majorité différente – EELV, me semble-t-il – constatent une croissance sans précédent de leur TEOM : 10 % d'augmentation. S'agissant du Territoire que j'ai le plaisir de présider avec vous, nous sommes sur une baisse moyenne de 3 % sur les 10 années de

convergence de la TEOM. Moins 3 d'un côté, plus 10 de l'autre et nous sommes soumis aux mêmes types de contraintes, aux mêmes augmentations des taxes de l'État, aux mêmes augmentations des coûts de collecte, au même défi Zéro Déchet et aux mêmes volontés de faire mieux avec moins.

Je suis très tranquille par rapport au sujet des préemptions car la possibilité d'utiliser le Territoire pour faire l'ensemble des préemptions est ouverte à la totalité des villes. Un certain nombre de villes ont laissé tout ou partie de leurs territoires à la préemption territoriale qui est la règle de base – je le rappelle. La loi a transféré totalement le droit de préemption aux territoires. D'autres ont souhaité récupérer tout ou partie de leur droit de préemption et je ne m'y suis absolument pas opposé. S'ils changent d'avis et souhaitent que nous fassions les préemptions à l'échelle du Territoire, pas de problème ; et ce, pour une raison simple : ce ne sont pas des dépenses, ce sont des actifs qui sont constitués. En effet, tous les biens que nous achetons, nous pourrions ensuite, au fur et à mesure des opérations d'aménagement notamment, les revendre et opérer un certain nombre de plus-values. D'ailleurs, ces plus-values, conformément à la charte, serviront aux opérations qui concernent les communes dont il est l'objet.

S'agissant de la SPLA PANORAMA, elle a changé de nom et d'objet puisque nous sommes maintenant sur une SPL : la SPL Vallée Sud Aménagement. De plus, elle travaille pour plusieurs communes, pas seulement pour Clamart mais aussi pour Fontenay-aux-Roses, Antony, Châtillon et peut-être, demain, pour d'autres communes.

Voilà un certain nombre des remarques que je souhaitais vous faire.

Je vais, maintenant, s'il n'y a plus de remarques sur ces sujets, vous demander d'élire un président de séance.

J'ai reçu la candidature de Jean-Yves SENANT.

Y a-t-il d'autres candidatures ? des oppositions ? des abstentions ?

Il est donc élu président de séance et je me retire pour qu'il puisse faire procéder au vote des différents points de 5 à 14.

M. Jean-Didier BERGER quitte la salle.

M. Jean-Yves SENANT, président

Le président étant sorti, nous pouvons passer au vote sur le point numéro 5 qui est l'approbation du compte de gestion du budget principal.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Martin VERNANT, David MAUGER et Laurent KANDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

6. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'assainissement

Sur le point numéro 6, même vote sur l'assainissement ?

3 abstentions : Martin VERNANT, David MAUGER et Laurent KANDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

7. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe du théâtre Jean Arp

Sur le point numéro 7 qui est le compte de gestion du budget annexe du théâtre Jean Arp, même vote ?

3 abstentions : Martin VERNANT, David MAUGER et Laurent KANDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

8. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe du théâtre Victor Hugo

Même vote sur le théâtre Victor Hugo également ?

3 abstentions : Martin VERNANT, David MAUGER et Laurent KANDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

9. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe de la ZAC Jean Zay

Il reste le budget annexe de la ZAC Jean Zay.

3 abstentions : Martin VERNANT, David MAUGER et Laurent KANDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

10. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal

Nous passons, à présent, au compte administratif du budget général. Je suppose que ce n'est pas le même vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Goulwen LE GALL, Gilles MERGY, Martin VERNANT, David MAUGER, Cécile RENARD, Laurent KANDEL

La délibération est adoptée à l'unanimité (6 abstentions).

11. Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement

Pour le compte administratif du budget d'assainissement ?

3 abstentions : Martin VERNANT, David MAUGER, Laurent KANDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

12. Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du théâtre Jean Arp

Même vote sur le théâtre Jean Arp ?

3 abstentions : Martin VERNANT, David MAUGER, Laurent KANDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

13. Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du théâtre Victor Hugo

Sur le théâtre Victor Hugo, même vote ?

3 abstentions : Martin VERNANT, David MAUGER, Laurent KANDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

14. Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAC Jean Zay

Sur la ZAC Jean Zay ?

3 abstentions : Martin VERNANT, David MAUGER, Laurent KANDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

Nous passons à l'affectation des résultats. Le président peut revenir.

M. Jean-Didier BERGER revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

M. Jean-Didier BERGER

Parfait !

Merci, Monsieur le Vice-Président.

J'espère que les votes se sont bien déroulés.

M. JEAN-YVES SENANT

Très bien !

M. Jean-Didier BERGER

Je n'en doute pas. Parfait !

15. Affectation du résultat 2020 du budget principal

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? des oppositions ? des abstentions ?
Martin VERNANT, Gilles MERGY, Goulwen LE GALL, David MAUGER, Laurent KANDEL,
Cécile RENARD

Le reste est pour. C'est adopté.

Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité (6 abstentions).

16. Affectation du résultat 2020 du budget annexe de l'assainissement

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ? Laurent KANDEL, David MAUGER,
Martin VERNANT.

Le reste est pour. C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

17. Affectation du résultat 2020 du budget annexe du théâtre Jean Arp

M. Jean-Didier BERGER

Pour le théâtre Jean Arp, des oppositions ? des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. Affectation du résultat 2020 du budget annexe du théâtre Victor Hugo

M. Jean-Didier BERGER

Pour le théâtre Victor Hugo, des oppositions ? des abstentions ?
C'est adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Affectation du résultat 2020 du budget annexe de la ZAC Jean Zay

M. Jean-Didier BERGER

Pour la ZAC Jean Zay, des oppositions ? des abstentions ? David MAUGER.
Le reste est pour. C'est adopté.
Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité (1 abstention).

20. Modification des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) du budget principal

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ? Laurent KANDEL, Martin VERNANT.
C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité (2 abstentions).

21. Modification des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) du budget annexe de l'assainissement

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ? Martin VERNANT, Laurent KANDEL, David MAUGER.
Le reste est pour. C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

22. Approbation du budget supplémentaire 2021 du budget principal

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?
Monsieur LE GALL.

M. Goulwen LE GALL

Merci. Ce sera court.

De nouveau, sur la partie des investissements, comment les services comptent affecter entre les différentes fonctions le FCTVA ? Le FCTVA est-il perçu en année N au niveau de l'EPT ou en N+1 sur les investissements de l'année précédente pour pouvoir, après, jauger de l'équilibre de la section de fonctionnement au niveau de la fonction TEOM ?

Merci.

M. Jean-Didier BERGER

A priori, depuis le premier trimestre, le FCTVA est perçu dans l'année N, d'après ce que me disent les services.

M. Goulwen LE GALL

Très bien. Merci beaucoup.

M. Jean-Didier BERGER

Avec cette précision, y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Martin VERNANT, Laurent KANDEL, Goulwen LE GALL, David MAUGER, Cécile RENARD, Gilles MERGY
Le reste est pour. C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité (6 abstentions).

23. Approbation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe de l'assainissement

M. Jean-Didier BERGER

Monsieur MERGY, vous souhaitez prendre la parole ?

M. Gilles MERGY

Oui, Monsieur le Président.

C'est pour dire que je m'abstenais également sur le budget supplémentaire. Pardon, j'ai réagi trop tard.

M. Jean-Didier BERGER

Il n'y a pas de souci, c'est noté.

S'agissant du budget annexe de l'assainissement, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Martin VERNANT, Laurent KANDEL, David MAUGER.
C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

24. Approbation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe du théâtre Jean Arp

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ? Martin VERNANT, Laurent KANDEL, David MAUGER.

Le reste est pour. C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

25. Approbation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe du théâtre Victor Hugo

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ? Martin VERNANT, Laurent KANDEL, M. MAUGER préfère le théâtre Victor Hugo au théâtre Jean Arp, manifestement.

Le reste est pour. C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité (2 abstentions).

26. Approbation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la ZAC Jean Zay

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ? Martin VERNANT, Laurent KANDEL, David MAUGER.

Le reste est pour. C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

AMÉNAGEMENT – URBANISME - HABITAT

27. Désignation du représentant de Vallée Sud - Grand Paris au sein de la société HLM Pierres et Lumières

M. Jean-Didier BERGER

C'est un renouvellement. Jusqu'à présent, c'est Jacques LEGRAND qui nous représentait. Il est à nouveau candidat.

Je n'ai pas, à la suite de l'envoi des dossiers qui vaut appel à candidatures, reçu d'autres propositions de candidatures.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? David MAUGER.

Sinon, c'est l'unanimité, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité (1 abstention).

28. Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte Vallée Sud Développement

M. Jean-Didier BERGER

J'ai démissionné à la suite d'une préoccupation exprimée par la HATVP qui avait peur d'un conflit d'intérêts entre ma représentation au sein de Vallée Sud Habitat et ma représentation au sein de ce Conseil d'administration. Je n'ai pas très bien compris exactement pourquoi dans la mesure où, dans les deux cas, je suis représentant de la collectivité. Toutefois, ce n'est pas grave. Par souci de clarification totale, j'ai aussitôt démissionné de ce poste.

J'ai donc proposé la candidature de Jean-Patrick GUIMARD pour me remplacer.

Monsieur MERGY, je vous en prie ; vous souhaitez être candidat également ?

M. Gilles MERGY

Non, je vous remercie, Monsieur le Président, je ne souhaite pas être candidat.

Je voulais simplement aborder un point concernant le rapport de la Cour des comptes sur les SEM de mai 2019. La Cour des comptes est intervenue notamment sur le droit à l'information et le droit au contrôle de l'actionnaire en proposant la création de commissions qui seraient composées de l'ordonnateur de la collectivité et des membres de l'assemblée délibérante afin que chacun des groupes politiques présents dans l'assemblée délibérante puisse accéder à cette commission et donc, avoir un accès à l'information. Je voulais savoir si vous aviez envisagé une telle démarche, même si elle n'est pas obligatoire. C'est simplement une recommandation de la Cour des comptes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Jean-Didier BERGER

Je n'ai pas connaissance de cette recommandation mais je suis sûr que les présidents des établissements publics locaux concernés ne manqueront pas de s'y intéresser vivement.

Dans cette attente, y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Il est désigné à l'unanimité, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. Approbation de la modification n° 4 du Plan Local de l'Urbanisme de Châtillon

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Monsieur GAZO ?

M. Alain GAZO

Oui, Monsieur le Président.

Chers collègues.

Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole.

Je souhaite vous faire part de la position de l'association Châtillon 2030 et de l'UDI Châtillon que je représente.

En effet, Monsieur le Président, vous avez expliqué, lors d'un précédent Conseil Territorial, dans le cadre du pacte en vigueur dans ce Territoire – et que je trouve très satisfaisant, au demeurant – que vous recommandez aux conseillers territoriaux de voter favorablement vis-à-vis des décisions ou des propositions des exécutifs locaux qui concernent leurs communes, ce qui pouvait être gênant pour l'expression des représentants de formations minoritaires dans les Conseils municipaux concernés.

Je voudrais donc vous dire que mon vote sera, ce jour, positif sur la délibération relative à la modification du PLU sur Châtillon, non pas par « obligation » mais par conviction. En effet, Châtillon 2030 et l'UDI Châtillon plaident, depuis plusieurs années, pour modérer de nouvelles constructions ; et lorsqu'elles se réalisent, de réserver une part plus notable d'espaces verts dans les espaces considérés. Par ailleurs, nous estimions qu'il fallait mettre un terme à la politique dite de la « dent creuse ».

Et donc, la possibilité offerte par la modification du PLU non pas de geler, bien entendu, mais de s'opposer à des constructions un peu anarchiques nous paraît extrêmement bonne, aussi bien dans les zones des Arues que de l'ONERA afin de bâtir des projets plus cohérents d'urbanisme. Je crois d'ailleurs qu'une série de délibérations à la suite vont dans le même sens dans d'autres communes, même si les cas ne sont pas tout à fait les mêmes.

À cet égard, cependant, la recommandation numéro 10 du commissaire enquêteur qui n'est pas contraignante nous laisse un peu perplexe. Il est question d'éviter les jachères. Oui, il faut effectivement éviter les jachères. Il ne faut pas tout figer pendant cinq ans, bien entendu. Toutefois, tout en préservant l'idée de départ – c'est notre opinion – qui est, bien sûr, de précisément avoir une réflexion aboutissant à un projet final cohérent.

Nonobstant cette interrogation, je voterai, oui, positivement – si j'ose dire – cette délibération.

Merci beaucoup.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup, Monsieur GAZO.

Dois-je comprendre que nous allons vers l'unanimité ?

Y a-t-il des oppositions ?

Mme Nadège AZZAZ

Pardon, Monsieur le Président, puis-je dire quelques mots ?

M. Jean-Didier BERGER

Bien sûr, Madame la Maire, je vous en prie.

Mme Nadège AZZAZ

Merci beaucoup.

Merci infiniment, Monsieur GAZO, pour ces propos très constructifs.

Effectivement, cette modification est extrêmement structurante pour Châtillon qui comporte encore quelques rares réserves foncières que nous avons souhaité pouvoir écarter de la spéculation foncière avec des lotissements un peu partout qui faisaient l'objet de recherches de terrains par des promoteurs et des recherches, mais comme partout sur notre territoire, très agressives.

Nous avons également souhaité, par la modification, limiter l'emprise au sol dans le secteur pavillonnaire pour nous permettre, évidemment, là encore, de conserver ces zones qui se font rares dans nos territoires très urbains ; faire en sorte que l'on puisse davantage inclure des espaces verts dans toutes les constructions d'habitat collectif avec le passage de 25 à 35 % de taux d'espaces verts ; interdire un certain nombre de constructions aux abords des espaces paysagers délimités – c'est ce que M. GAZO vient de dire.

Une des choses les plus importantes était également de pouvoir agir, vraiment, sur ces deux dernières réserves à Châtillon que sont cette zone des Arues et le secteur de l'ONERA pour

travailler, évidemment, à un aménagement concerté, qui prendra en compte, bien sûr, les besoins des habitants.

Cette enquête publique a été menée tambour battant et nous avons eu 141 réponses dont je crois plus de 85 % de positives.

Nous avons également présenté, Monsieur GAZO, vous le savez, cette modification au sein du Conseil municipal de Châtillon pour qu'un débat puisse avoir lieu au niveau de la représentation municipale.

Évidemment, forts des remarques de la commissaire enquêtrice, bien sûr que nous ne figurons pas la zone des Arues pendant cinq ans. L'idée est qu'un écoquartier puisse éclore le plus rapidement possible mais, évidemment, en concertant les habitants et en travaillant le mieux possible par rapport aux besoins de notre ville.

Remercier infiniment, vraiment, les services du Territoire qui nous ont accompagnés à chaque étape, à chaque pas et qui ont fait preuve d'un professionnalisme que je tiens à saluer.

Je me réjouis, pour notre ville, de cette modification et merci encore grandement aux services du Territoire pour toute leur aide.

M. Jean-Didier BERGER

Merci, Madame la Maire.

Je vous propose donc de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est donc l'unanimité et je m'en réjouis.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. Création d'un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur Croizat - Fortin - Blanchard à Bagneux

M. Jean-Didier BERGER

On est toujours dans cette logique de maîtrise de la situation.

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

C'est également l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31. Création d'un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur Gare Châtillon-Montrouge à Montrouge

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

C'est un vote unanime également.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32. Création d'un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur Marne Brossolette à Montrouge

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

C'est un vote unanime également, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33. ZAC de Châtenay-Malabry Parc-Centrale : approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics modifiés

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ?
C'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT – VOIRIE

34. Convention entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et le SIMACUR pour l'établissement d'un acompte mensuel dans le cadre de la facturation des coûts de traitement des déchets pour les années 2021 et 2022

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des abstentions ?
C'est un vote unanime, je vous en remercie.

Mme Élodie DORFIAC

Non, excusez-moi, Monsieur le Président, pour des raisons professionnelles, je ne peux pas prendre part au vote.

M. Jean-Didier BERGER

C'est bien noté.

Mme Élodie DORFIAC

Merci beaucoup.

M. Jean-Didier BERGER

Merci à vous.

La délibération est adoptée à l'unanimité (1 ne prend pas part au vote : Elodie DORFIAC).

RESSOURCES HUMAINES

35. Recrutements dans le cadre du projet Micro-Folies

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ?
C'est un vote unanime.

36. Instauration du forfait "mobilités durables"

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? des oppositions ? des abstentions ?
Une avancée de plus en faveur du personnel territorial.

LIEU DU PROCHAIN CONSEIL TERRITORIAL

37. Détermination du lieu de la prochaine réunion du Conseil de Territoire

M. Jean-Didier BERGER

Si la situation sanitaire nous le permet et au vu des difficultés techniques que nous avons rencontrées aujourd'hui – finalement pour la première fois et je l'espère pour la dernière –, si tout va bien, nous reprendrons les séances en présentiel pour le prochain Conseil de Territoire qui devrait avoir lieu le 29 juin prochain après la séquence électorale. Nous serions donc au Plessis Robinson dans la belle salle de la Maison des Arts.

Merci aux Robinsonnais de nous accueillir.

La détermination du lieu du prochain Conseil de Territoire est adoptée à l'unanimité.

Dans cette attente, un vœu a été déposé par M. VERNANT concernant la ZFE.

Monsieur VERNANT, je ne vous propose pas de le lire, si vous en êtes d'accord, mais de l'expliquer. Toutefois, si vous souhaitez le lire, je ne m'y oppose pas, évidemment. Le mieux est que vous en fassiez une explication synthétique et que vous puissiez, ensuite, émettre les différentes séquences de votre demande de vœu.

M. Martin VERNANT

C'est un exercice difficile, Monsieur le Président, car vous allez demander aux conseillers de voter sur un vœu...

M. Jean-Didier BERGER

Non, je ne leur demanderai pas de voter sur un vœu. Je vais vous demander de le retirer mais, si vous y tenez, je vous laisse le lire et l'expliquer.

Si vous voulez, je le présente à votre place et vous direz si vous considérez que la présentation a été fidèle à l'esprit de votre vœu.

M. Martin VERNANT

Cela dépend ; vous voulez le voter ou pas, Monsieur le Président ?

M. Jean-Didier BERGER

M. VERNANT a déposé un vœu qui s'intitule « Pour réussir la ZFE, augmentons les aides et développons les transports ». Déjà, sur le titre, je suis parfaitement d'accord.

Le constat fait par M. VERNANT est que, finalement, l'instauration de la ZFE est mal connue par nos concitoyens et est accompagnée par des aides relativement insuffisantes ou tellement sélectives qu'elles ne permettent pas vraiment d'aider nos concitoyens les plus modestes à faire face à cette situation.

Il fait le constat que les aides de l'État sont plutôt en train de se réduire que d'aller dans le sens de l'augmentation. Il demande donc à un certain nombre d'acteurs publics, notamment au gouvernement de revenir sur sa décision de baisser le bonus écologique de 7000 à 6000 € au 1^{er} juillet 2021 puis de 6 000 à 5 000 € au 1^{er} janvier 2022.

Il émet le vœu que le gouvernement augmente d'au moins 1/3 les seuils d'éligibilité de la prime à la conversion, portant ainsi à 18 000 € le seuil maximum, comme il l'a fait pendant quelques semaines dans le cadre du plan de soutien à l'automobile.

Il émet le vœu que la Métropole du Grand Paris élargisse ses aides aux détenteurs de véhicules Crit'Air 2 le plus rapidement possible et augmente les deux premiers seuils d'éligibilité pour toucher ces aides.

Il émet le vœu que la Région mette en place une aide à l'achat pour les véhicules bénéficiant d'une vignette verte ou Crit'Air 1.

Il émet le vœu que l'État mette en place un prêt à taux zéro pour accompagner les plus modestes pouvant difficilement, malgré les aides, acheter un nouveau véhicule.

Dernièrement, il émet le vœu que l'État tienne ses engagements en matière de développement des transports et accélère le calendrier du Grand Paris Express.

Voilà pour la présentation du vœu de M. VERNANT.

Avant de le laisser prendre la parole, s'il souhaite ajouter quelque chose à la présentation, je vais vous expliquer pourquoi je lui demande de le retirer ; sinon, j'appellerai à son rejet, pas tant sur le fond car vous savez bien que je suis assez fermement opposé à la mise en place de ce dispositif que la loi a contraint les maires à adopter par arrêté. Depuis le 31 décembre dernier, nous n'avons plus la faculté de décider puisque l'on nous force la main, on nous oblige à signer. Je suis un républicain au sens premier du terme, je respecte donc les lois de mon pays.

Toutefois, je considère que ce n'est pas normal d'obliger nos concitoyens à faire un sacrifice financier aussi important sans mettre les aides sociales adaptées. Cependant, comme nous avons une période électorale et qu'elle fait l'objet de propositions dans le cadre du débat, cela ne me paraît vraiment pas être le moment adapté pour adopter ce vœu.

Je vous propose, si vous n'êtes pas convaincus par les différentes propositions électorales et les programmes, de représenter votre vœu lors du prochain Conseil de Territoire du 29 juin. Dans le cas contraire, j'appellerai à son rejet ; encore une fois, pas tant sur le fond car nos concitoyens ne sont pas du tout au courant de ce dispositif. Si jamais l'État va au bout avec la Métropole et la Ville de Paris et que des portiques sont mis sur le périphérique et sur l'A86, les « Gilets jaunes » et les Bonnets rouges à côté, ce sera une petite blague. Ce sera une révolution compte tenu du nombre de véhicules concernés.

Il est vrai que ce nombre de véhicules baisse très rapidement puisque nous avons un renouvellement, en moyenne, tous les huit ans du nombre de véhicules. Donc, plus le temps passe, plus le nombre de véhicules baisse. Toutefois, il concerne encore énormément de véhicules. On parle en centaines de milliers si ce n'est en millions de véhicules concernés. Je redoute donc ce moment.

Plutôt que de dire que l'on fait une petite ZFE sur le périmètre de l'A86, l'État aurait mieux fait de prendre une mesure régionale, voire nationale, de réduction des véhicules polluants. Reporter simplement, en grande couronne ou en province, les véhicules polluants en fermant les yeux sur la pollution qu'ils émettent et, finalement, en instaurant un système à deux vitesses, cela ne me paraît pas être la meilleure solution. Toutefois, tout le monde ne partage pas l'avis que je viens de formuler. Je ne crois donc pas que ce soit le bon moment pour procéder au vote de ce vœu. Monsieur VERNANT, je vous laisse la parole, si vous voulez compléter.

M. Martin VERNANT

Je suis au regret de décliner votre proposition, Monsieur le Président, puisque la Métropole a prévu de mettre la ZFE en place au 1^{er} juin. Donc, si je reporte à fin juin, ce sera trop tard, justement. L'objectif de ce vœu est de mettre un coup de pression pour que l'on renforce le dispositif des aides. Je suis donc un peu contraint de le maintenir.

Je partage un certain nombre de choses que vous avez dites concernant l'inacceptabilité sociale de cette réforme. Toutefois, je voudrais préciser que la France Insoumise n'est pas contre la ZFE ni contre le principe ; elle est contre le calendrier. Nous considérons qu'il faut, d'abord, mettre en place des infrastructures de transport, renforcer les aides ; et ensuite, mettre en place la ZFE. Nous prônons un autre calendrier. Ce n'était pas l'objet de ce vœu. L'idée du vœu était d'avoir un consensus pour dire qu'il faut augmenter les aides.

Il y a le montant des aides. Vous l'avez dit très justement : le bonus écologique sera diminué. C'est une aberration ! Je ne sais pas si Mme ROSSI souhaite réagir à ce sujet. Diminuer les aides à 5 000 € au moment même où l'on commencera à verbaliser les automobilistes, c'est un non-sens.

Et puis, il y a les seuils d'éligibilité : pour toucher l'aide maximale, il faut toucher moins de 6 300 € par an. Quelqu'un au RSA ne touchera pas l'aide maximale, il est au-dessus de 13 489 €. C'est le revenu fiscal de référence, il faut retirer les frais professionnels. L'aide diminue encore pour celui qui est juste au-dessus du SMIC.

Ma proposition était que le Territoire se positionne pour dire qu'il faut augmenter les seuils d'éligibilité et les aides. Il faut également que la Région mette en place une aide puisque – j'ai regardé les compétences – elle est compétente en matière de santé. Elle pourrait donc très bien mettre en place un dispositif.

Je propose ce vœu car j'ai cru comprendre qu'il y avait eu un vote unanime de la Métropole mais peut-être ai-je mal compris, Monsieur le Président. Je pensais appeler à la mobilisation générale, à la fois des Métropoles, de la Région et de l'État pour que l'on réussisse cette ZFE et pour éviter qu'il y ait de la casse sociale.

Effectivement, il faut bien comprendre que c'est une bombe à retardement. Au moment où l'on commencera à verbaliser, tout un tas de personnes qui, aujourd'hui, ne s'intéressent pas à la

question se manifesteront, ne comprendront pas ce qu'on leur demande. Alors qu'il y a eu une crise sanitaire, que les classes populaires et moyennes sont fortement affaiblies, on va leur demander de dépenser quelques milliers d'euros du jour au lendemain. Cela risque de les mettre en grandes difficultés.

C'est pourquoi, à mon sens, dans une optique de planification, il fallait élargir les aides aux personnes qui détiennent les Crit'Air 2 car ils ne peuvent pas anticiper. Encore une fois, c'est un exercice un peu difficile puisque je pensais que...

M. Jean-Didier BERGER

Nous vous avons bien entendu, Monsieur VERNANT.

Je vais, avant de donner la parole à Benoît BLOT qui me l'a demandée, apporter deux précisions. Premièrement, la ZFE est déjà en place. Au 1^{er} juin, on parle des Crit'Air 4 mais sur les Crit'Air 5 et les véhicules non classés, c'est déjà le cas. Deuxièmement, pour les non-classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4, cela représente 10 % des véhicules. Cela impacte 10 % des familles. 20 000 familles dans le Territoire sont donc concernées par ce sujet. C'est tout à fait considérable.

Malgré tout, lorsque j'ai fait partie de ceux qui se sont opposés à la Métropole, je ne peux pas dire que j'ai été beaucoup suivi, y compris par les élus proches de votre sensibilité. Je vous fais simplement cette remarque. C'est surtout à la Métropole qu'il faut voter.

Benoît BLOT, puis Jacqueline BELHOMME à qui je céderai la parole bien volontiers.

Benoît, Monsieur le Vice-Président.

M. Benoît BLOT

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais préciser qu'il n'y a même pas besoin d'installer des portiques. Il suffit de mettre une caméra vidéo qui lit les plaques d'immatriculation. Cela existe déjà, ne serait-ce que pour le stationnement. Les premières seront installées dès la fin de l'année, aux points de passage de la A86 et aux points d'entrée et sortie et ce sera verbalisation automatique.

De nombreux points, malgré les engagements de la Métropole et de l'État, ne sont toujours pas réglés : les voitures des commerçants pour aller au marché, les véhicules de collection. Il y a eu des engagements qui n'ont toujours pas été tenus. Le système technique est prêt et sera mis en place à la fin de cette année.

M. Jean-Didier BERGER

Merci, Monsieur le Vice-Président.

Madame la Vice-Présidente Jacqueline BELHOMME.

Mme Jacqueline BELHOMME

Oui.

Bonsoir à toutes et à tous.

Je me permets une intervention. Sur le fond du vœu, il n'y a pas forcément de désaccord puisque l'on est tous d'accord pour que beaucoup d'aides soient accordées aux foyers pour changer de véhicule quand c'est possible.

Je voulais préciser que, le 2 décembre dernier, un vœu concernant la ZFE a été voté par l'ensemble des groupes et adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris. Il était très complet. Cela aurait été pertinent, éventuellement, de le reprendre puisqu'il manque des éléments dans le vœu présenté par M. VERNANT.

Il manque, par exemple, la question – qui a été obtenue depuis – du microcrédit de 5 000 €, garanti à 50 %. Il manque également la surprime possible pour certains véhicules dans certaines conditions. Il est vrai que tout cela est très compliqué et que cela nécessite, pour les villes, d'avoir un guichet qui explique les choses.

Je sais bien que d'une ville à une autre, en fonction de l'appréciation que nous avons de la ZFE, on ne met pas en place les mêmes conditions. C'est donc vraiment un sujet sur lequel ce sont les Conseils municipaux qui délibèrent. D'ailleurs, nous avons délibéré à Malakoff comme, je suppose, dans toutes les villes puisque l'on a consulté y compris les villes alentour – rappelez-vous – et nous avons eu leurs retours.

Je proposerai soit de faire des rajouts à ce vœu, soit de voter plutôt celui du Conseil de la Métropole mais, comme vous ne l'avez pas, c'est compliqué. Reporter au 29 juin est plutôt une sage décision, non pas que l'on ne veuille pas avoir le débat mais, déjà, si les élus n'ont pas le vœu sous les yeux et si l'on n'a pas, en comparaison, celui adopté à l'unanimité à la Métropole qui, elle, a la compétence, c'est compliqué.

Si le vœu est maintenu, je m'abstiendrai car il est en deçà de ce que l'on a voté au niveau de la Métropole.

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Monsieur VERNANT.

M. Martin VERNANT

Effectivement, Jacqueline BELHOMME a raison de souligner que la Métropole a voté un vœu il y a six mois. L'objectif politique – et je ne m'en cache pas – était, justement, de remettre un coup de pression et de remettre le sujet dans la lumière.

Oui, le gouvernement a mis en place un microcrédit mais ce n'est pas suffisant. D'ailleurs, les députés communistes avaient défendu le prêt à taux zéro pour les plus modestes.

Je n'ai pas le vœu de la Métropole sous les yeux mais il me semble, en revanche, qu'il mettait de côté la question du seuil d'éligibilité. Or c'est le problème du dispositif actuel. Encore une fois, celui qui est au-dessus de 6 300 € par an n'est pas éligible à l'aide maximale.

Mais bon, puisque c'est une levée de boucliers, je vais le retirer pour cette séance.

Monsieur le Président, je suis obligé de vous dire tout de même que, selon le règlement – après, j'entends que l'on soit dans une période de crise sanitaire –, le vœu doit être envoyé trois jours avant. Je l'ai envoyé six jours avant, j'aurais donc souhaité – je vous le dis – que ce vœu soit envoyé à l'ensemble des conseillers territoriaux avant la séance.

M. Jean-Didier BERGER

Oui, vous avez le droit de le souhaiter mais ce n'est pas forcément prévu par le règlement. Vous voyez que vous avez tout à fait l'occasion de le présenter dans de bonnes conditions et que nous prenons le temps qu'il faut pour l'examiner.

J'ai sous les yeux le vœu de la Métropole. Je ne le trouve pas particulièrement pertinent mais nous aurons, certainement, l'occasion d'y revenir. Lorsque nos concitoyens recevront les premières amendes, on reviendra sur ce dispositif et on s'apercevra, bien tard, que la charrue a été mise avant les bœufs. On sera dans une situation tout à fait inextricable. Voilà mon avis.

Je vous remercie d'avoir retiré ce vœu. Le Territoire est également un lieu fait pour rassembler. Cela n'empêche donc pas d'avoir des débats. Cela n'empêche pas de partager ou de départager les opinions. Cependant, j'aime bien le faire sur des sujets sur lesquels on maîtrise les choses. Quand je vous soumetts des choses, c'est vraiment parce que nous avons la capacité de les faire. Objectivement, le débat sur ce sujet, dans l'opinion publique, n'a pas encore eu lieu. Il viendra, malheureusement, bien tardivement.

Ayant retiré ce vœu, Monsieur VERNANT, je vous en remercie encore, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

Je vous dis à très bientôt.

Merci à toutes et à tous !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Président

Jean-Didier BERGER

